



N° 2023/09/OD/158

158/23

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route, notamment l'article R.411-25,

Vu la demande présentée par l'entreprise **BOIRON, 8, Feignes Gallands Fallieres à 88200 SAINT NABORD**, sollicitant de prendre un arrêté de route barré temporaire pour des travaux d'enfouissement de ligne électrique pour le compte d'ENEDIS, rue du Curieux à 88360 RUPT SUR MOSELLE, du lundi 02 octobre et jusqu'à fin des travaux (Estimés à environ 1 mois).

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et afin qu'ils soient exécutés dans de bonnes conditions,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers :

ARRÊTE :

## ROUTE BARREE

**ARTICLE 1 :** Route barrée.

**Lieu :** Rue du Curieux.

**Dates et heures :** Du lundi 02 octobre 2023 à 09h00 et jusqu'à fin des travaux (Estimés à environ 1 mois).

**ARTICLE 2 :** A cet effet, la signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins de l'entreprise BOIRON.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- Monsieur le Major de gendarmerie,
- Service de Police Municipale,
- Services Techniques,
- Centre de secours,
- BOIRON

Fait à RUPT SUR MOSELLE, le 25 septembre 2023

Le Maire,  
Stéphane TRAMZAL

